

L'éditorial

Plaidoyer pour des pistes sans police

Emmanuel Borloz

Rubrique Vaud



Évidemment, chaque décès qui survient sur une piste est une mort de trop. Passé le truisme que personne ne viendra contester, les collisions sous les télésièges s'accompagnent chaque hiver d'une question qui divise en revanche nettement plus: faut-il instaurer une police des pistes? En 2005, le Conseil fédéral refusait «d'introduire une police des pistes investie du pouvoir de répression et d'amende». À raison.

Principaux arguments: l'arsenal préventif et les campagnes de sensibilisation sont suffisants et les sacro-saintes règles de la Fédération internationale de ski (FIS) - véritables dix commandements des pentes enneigées - devraient contraindre les skieurs «à une conduite responsable». Le nombre annuel de morts sur pistes balisées, qui a diminué de 30% en vingt ans (de 9 à 6), semble indiquer que les efforts portent leurs fruits. Même si les campagnes de prévention mériteraient d'être un peu plus musclées que les images gentillettes qui bordent les pistes.

Hiver après hiver pourtant, l'actualité rappelle tristement que certains n'en ont cure. Nous l'avons constaté aux Portes-du-Soleil. Au croisement de plusieurs pistes, des inconscients passent tout schuss entre les panneaux incitant à lever le pied en s'imaginant franchir les portes de la descente du Lauberhorn. Triste. Affligeant. Sans doute inexorable. «Quand on est con, on est con», chantait Brassens.

Que changerait la présence d'agents skis aux pieds? Probablement rien malheureusement. Les partisans d'une police des pistes font souvent le parallèle avec la route. Il est vrai que l'inattention et une vitesse inadaptée font des ravages, sur bitume comme sur neige.

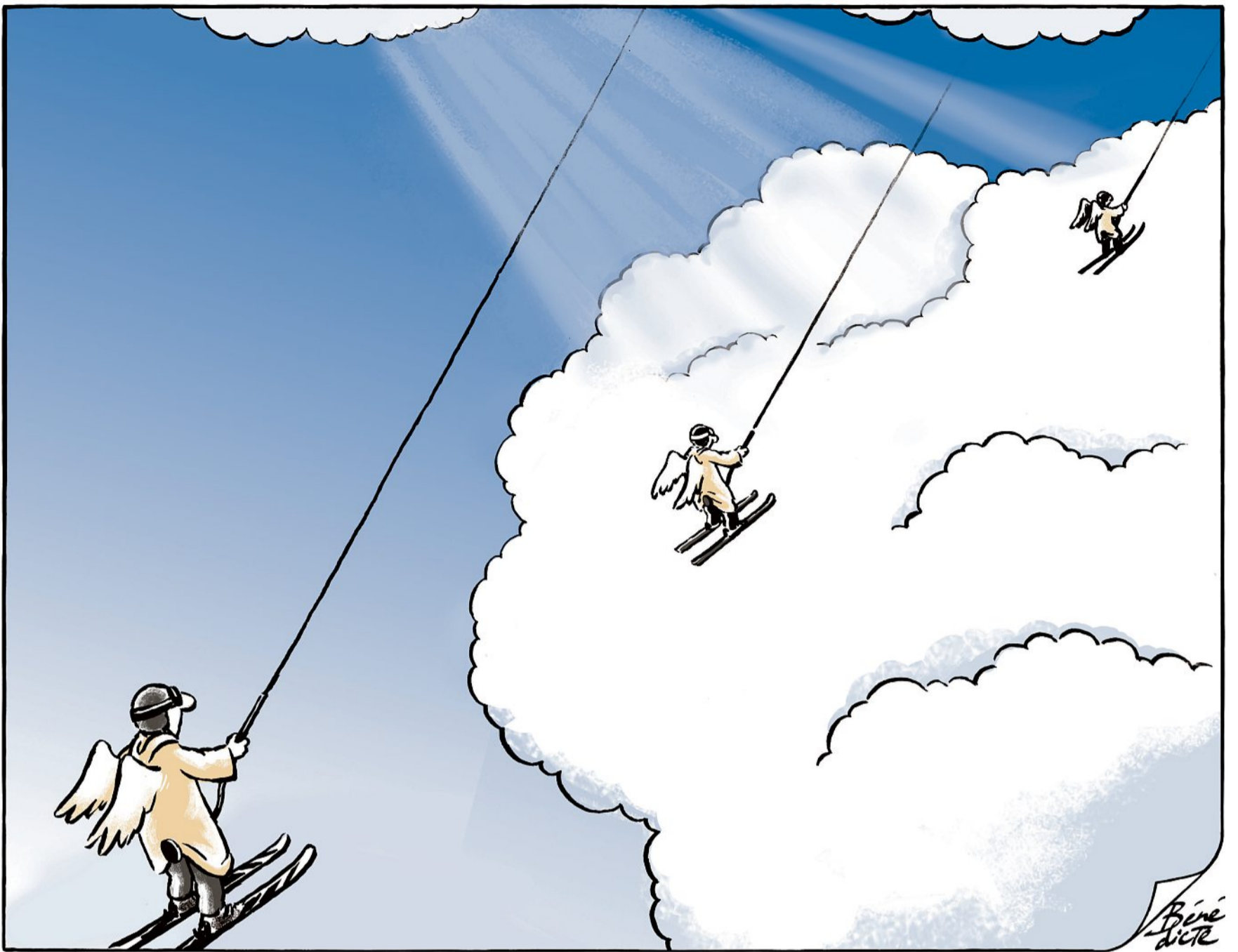
Mais la constellation des radars le long des routes, le spectre des condamnations, des permis qui giclent et la présence de patrouilles n'empêchent pas les comportements irresponsables. En 2020, on enregistrerait même une augmentation des décès dus au trafic par rapport à 2019.

Rappelons que sur la neige aussi des condamnations pénales ont déjà été prononcées et que la base légale pour retirer le forfait des trompe-la-mort existe.

Mais aucune police des pistes, que les plus idiots se feraient un plaisir de narguer, ne parviendra à endiguer une activité qui conservera toujours une part de danger, de fatalité. Et aucune armure (casque, protection dorsale, airbag anti-avalanche...) ne remplacera la règle absolue: la responsabilité individuelle de celui qui chausse des skis.

Page 3

Bénédicte Les dangers du ski



Réflexions

VIH: objectif zéro infection d'ici à 2030 dans le canton

L'invité
Julien Eggenberger
Député socialiste au Grand Conseil



Apparu il y a quarante ans, le VIH continue à infecter de nouvelles personnes. Progressivement, le nombre de nouveaux cas baisse, sans toutefois connaître une inflexion suffisante permettant de mettre un terme à cette menace de santé publique. Si la Suisse comptait plus de 1500 cas positifs par année dans les années 1990, le nombre est passé sous les 500 récemment. La pandémie de Covid-19 a eu un impact certain, notamment en ralentissant les activités de dépistage et les découvertes de nouvelles infections. En 2011 déjà, l'Onusida indiquait que l'ambition de parvenir à zéro infection était atteignable d'ici à 2030 à la condition d'une évolution de la prévention qui ne peut seulement agir sur les comportements à risque.

Une personne diagnostiquée est prise en charge par traitement antiviral. Si celui-ci est pris efficacement, cette personne devient indétectable, elle ne transmet plus le VIH. Il faut donc identifier le plus vite possible les infections. La grande majorité d'entre elles sont le résultat d'une contamination par une personne ne connaissant pas son statut sérologique. Renforcer le dépistage est donc un enjeu de santé publique qui dépasse la seule personne concernée.

Ces dernières années, la prophylaxie pré-exposition (PrEP) a démontré son efficacité. Ce médicament s'adresse aux personnes séronégatives et évite les contaminations. Le principe de la prévention médicamenteuse est connu et éprouvé (malaria, maladies cardiovasculaires...). Malgré des expériences po-

sitives et les recommandations de l'OMS, le coût demeure élevé en Suisse (non pris en charge par l'assurance de base).

Une part importante du travail de prévention et de diagnostic est réalisée dans des centres dédiés qui réalisent un travail remarquable. De leur côté, les médecins généralistes occupent une place centrale dans le dispositif de santé publique et disposent d'une position privilégiée au plus près de leur patient-e. Leur rôle pourrait être renforcé.

Nous ne sommes pas toutes égales/tous égaux face au VIH. Certains groupes sont plus touchés: les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les personnes trans ou encore celles nées dans un pays à forte prévalence.

«Renforcer le dépistage est un enjeu de santé publique qui dépasse la seule personne concernée.»

Les personnes infectées par le VIH souffrent encore de discriminations et de stigmatisation, alors que, diagnostiquées et prises en charge, elles ne constituent pas une menace pour la santé. En plus d'être moralement problématiques, ces discriminations (mise à l'index, culpabilisation, mauvais traitement, refus d'emploi, d'assurance, de soins...) entravent les efforts de prévention et de traitement, aggravant l'impact de l'épidémie.

Renforcer le dépistage, promouvoir de nouveaux outils de prévention et mobiliser le système de santé, trois axes développés dans une motion largement signée déposée récemment au Grand Conseil.

Oui, on paie trop d'impôts dans le canton de Vaud!

L'invitée
Claudine Amstein
Directrice de la CVCI*



Dans la rubrique Réflexions du 21 décembre dernier, le politologue René Knüsel pose la question: «Paie-t-on trop d'impôts dans le canton de Vaud?... pour répondre, sans surprise, par la négative. On se permettra de le contredire: à l'évidence, les contribuables vaudois sont trop lourdement taxés.

Comment expliquer, sinon, que depuis une décennie les excédents de recettes cumulés dépassent les six milliards de francs, soit une moyenne annuelle de quelque 600 millions de francs? Comment justifier de tels surplus alors que, sous de nombreux aspects, la pression fiscale vaudoise est parmi les plus fortes de Suisse? Que l'on considère les couples mariés, les célibataires ou les rentiers, Vaud caracole dans le peloton de tête des cantons qui ont la main (fiscale) la plus lourde. C'est ce que fait clairement ressortir l'action «Vache à lait», menée par la CVCI, la FPV et la CVI depuis plusieurs mois.

En comparaison intercantonale, pour un revenu brut de 60'000 francs, un couple marié lausannois avec deux enfants sera soumis à un taux de 0,95% alors qu'à Zurich, un taux de 0,50% s'appliquerait - soit près du double -, alors qu'à n'en pas douter, Zurich offre des prestations de même niveau que Lausanne. Pour la fortune, le barème vaudois truste aussi le podium des taux supérieurs par rapport à ceux d'autres cantons de taille comparable. Les Vaudois sont clairement les vaches à lait du système!

Cette manne financière trop abondante conduit au gaspillage en ce sens qu'elle aiguise les appétits et favorise l'indiscipline

financière. La constante augmentation des effectifs de l'Administration cantonale en constitue une preuve flagrante: ils se sont accrus de 15% depuis dix ans, soit trois points de plus que l'augmentation de la population.

Voilà vingt ans que le Canton n'a pas reformé la fiscalité des particuliers. Il l'avait fait à une époque où il devait affronter une grave crise financière. Depuis, les efforts des assujettis et des Communes ont porté leurs fruits. Ces quinze dernières années, les recettes de l'État ont doublé. Il est grand temps que les citoyens bénéficient d'un juste retour pour leurs efforts.

«Les Vaudois sont clairement les vaches à lait du système!»

Cette fiscalité excessivement lourde ne trouve aujourd'hui plus aucune justification. Nos édiles doivent aller au-delà de «mesurettes» en faveur de telle ou telle classe de contribuables. Les nombreux défis qui se profilent, à l'aune d'une crise sanitaire qui s'éternise, exigent la mise en place d'une imposition des individus plus équilibrée.

Améliorer l'attractivité fiscale de notre canton permettrait de soulager les travailleurs, les indépendants, ainsi que les responsables de PME qui font de notre vaste région un poumon économique. Pour innover, clé de notre prospérité, nous devons faire venir des talents. Ces derniers ne sont évidemment pas insensibles à une imposition attractive. S'attaquer à ce chantier requiert du courage et de la détermination. Nos autorités devront s'en souvenir pour la nouvelle législature à venir.

* Au nom des associations économiques faitières vaudoises, CVCI, FPV et CVI.